

Zeitschrift:	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
Herausgeber:	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
Band:	- (2000)
Heft:	1
Artikel:	La dimension sociale de l'aménagement du territoire : en prendre conscience et agir en conséquence
Autor:	Meylan, Pierre
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-957298

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La dimension sociale de l'aménagement du territoire : en prendre conscience et agir en conséquence.

37

Le numéro 4/99 de *collage* a mis en lumière une facette importante de la discipline trop souvent ignorée ou mal comprise des urbanistes et des aménagistes. Les exemples évoqués au travers des différents articles et interviews ont montré que la portée sociale de leur travail constitue une réalité. Parler de cette réalité contribue à faire évoluer les mentalités des professionnels du territoire en les sensibilisant aux préoccupations sociales et, par là même, à diriger dans ce sens leur réflexion et leurs interventions.

Perçue de manière contrastée par les aménagistes et les urbanistes, la composante sociale de leur métier donne parfois lieu à certaines réticences ou incompréhensions de leur part. Une telle attitude s'explique en partie par la perception consensuelle et souvent connotée qu'ils accordent aux «questions sociales». En effet, celles-ci sont toujours assimilées aux marges de la société ou aux groupes sociaux défavorisés (les exclus à savoir les étrangers, les chômeurs, etc.).

Ainsi, ils considèrent ces préoccupations comme extérieures à leur cahier des charges. Pourtant, la portée sociale de l'aménagement du territoire n'est pas réductible à ces catégories et embrasse un champ d'action qui influe sur le mode de vie de chacun d'entre nous.

Conscientes ou non, mesurées ou ignorées, les incidences sociales de leur travail sont pourtant bien réelles, ce dernier influant, le plus souvent, sur le fonctionnement, voire l'organisation d'une partie de la société. La clé d'une telle affirmation tient essentiellement à l'échelle d'intervention propre à la discipline : le territoire. Le territoire est une structure complexe qui ne peut pas être réduite à ses seules composantes physiques, bâties ou administratives dont la gestion pourrait se réaliser en faisant totalement abstraction de la dimension humaine. Les mesures «concrètes» d'aménagement du territoire constituent une modification de l'une ou l'autre des composantes du lieu dont les implications se répercutent, le plus souvent, sur un ou plusieurs groupes

► Pierre Meylan
architecte – sociologue
PLAREL, Lausanne

Genève,
Mai 1986
(photo: Interfoto,
Editions d'En-Bas).



sociaux. Comment ignorer, par exemple, l'impact social – ou plus précisément l'impact sur les modes de vie d'un groupe social particulier – d'un changement de politique de zoning ou de l'application de mesures concrètes préconisées par un plan directeur comme la suppression d'une ligne de transport, la création d'une école ou l'aménagement d'une place de village ? Ce sont sous de tels cas concrets que se cachent les véritables enjeux sociaux de l'aménagement du territoire (l'habitat, la mobilité, la formation, l'interculturalité, etc.).

Aujourd'hui, – et l'article de Jean-Daniel Rickli l'a bien illustré – les groupes sociaux concernés par la nouvelle question sociale se modifient parallèlement à l'évolution de notre société. Ils sont de moins en moins identifiables car la structure sociale se complexifie, les problèmes changent. Dans ce contexte, l'aménagement du territoire a son rôle à jouer et se doit, avant tout, d'identifier mais surtout d'évaluer les impacts sociaux de ses interventions. Cette démarche consistant à remettre l'homme aux centre de ses préoccupations ne réside pas seulement dans l'amélioration ou dans le développement de nouveaux outils mais dans un changement radical d'état d'esprit, de vision sur les hommes et leur milieu.

Le numéro 4/99 a montré que les exemples ne manquent pas et qu'une telle approche soulève de bonnes questions qui débouchent sur des solutions efficaces. Ainsi, la participation de la population comme élément déterminant à la spécification des besoins sociaux et aux prises de décision consiste en une priorité à laquelle il faut répondre de manière équitable.

Les articles du dernier numéro de *collage* ont permis de dresser un bref éventail des nouvelles stratégies mises en place par certaines villes pour répondre à cette priorité. Par exemple, dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier de Haute Roche d'une commune de l'agglomération lyonnaise, Mme Claude Rousseau (chef de projet) a insisté sur la polyvalence des professionnels de la maîtrise de l'œuvre, condition essentielle pour assurer les contacts avec les habitants du quartier ainsi que la transparence des procédures liées au projet. Pour le réaménagement de ses espaces publics, la ville de Lausanne a, quant à elle, créé différents postes de délégation

aux piétons, à la jeunesse, etc.) pour garantir le dialogue avec la population. Dans le même esprit, le Service pour le développement urbain de la ville de Zurich associé au département des affaires sociales a créé un poste de négociateur de quartier pour gérer le développement du quartier Zentrum Zurich Nord. Ces personnes ont pour mission de mettre en réseau les différents acteurs, d'intéresser la population aux projets et d'assurer un certain équilibre entre les intérêts en jeu. Comme l'a bien illustré Serge Terribilini dans son article, la création de tels postes est d'autant plus importante qu'un processus participatif est difficilement égalitaire en raison de la complexité de la structure sociale et des ressources à disposition qui varient en fonction du statut des groupes sociaux concernés.

La bonne volonté des urbanistes et les différents instruments en leur possession ne sont pas toujours suffisants pour faire face aux implications sociales des problèmes abordés. Il est donc important de chercher de nouvelles solutions mais également de travailler avec d'autres partenaires dans l'intention de créer une équipe pluridisciplinaire apte à couvrir un large champ d'intervention et à mieux répondre aux questions posées. C'est dans cet esprit que l'administration communale de la ville de Lausanne a repensé sa structure de décision en matière de politique de l'aménagement urbain en réunissant les représentants des différents services communaux et des responsables de la vie enfantine, de centres de loisirs ou scolaires (voir l'entretien avec Mme Silvia Zamora, directrice des travaux de Lausanne).

Sans faire des urbanistes des experts de la question sociale, il est essentiel pour l'avenir de la profession que cette facette du métier ne soit plus considérée comme l'apanage d'autres spécialistes. Les professionnels du territoire doivent être en mesure de prendre conscience des incidences de leur travail sur la communauté. Les différentes applications allant dans ce sens – présentées dans le numéro 4/99 – sont rassurantes au même titre que l'intérêt ou la curiosité que suscite ce thème. Ces sentiments laissent entrevoir une évolution salutaire de la discipline qui ne se contente pas d'une planification et d'actions détachées des préoccupations humaines. ■